



Doc. 16068
29 janvier 2025

Les femmes et l'économie: emploi, entrepreneuriat et budgétisation sensible au genre

Amendement¹ n° 3

Mme Olena KHOMENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10.6, insérer le paragraphe suivant:

«soutenir les investissements dans les infrastructures de garde des enfants et les politiques en matière de flexibilité du travail, pour permettre aux femmes de participer pleinement à la vie active et à la reprise économique, tout en intégrant ces principes dans les plans de relance nationaux, en veillant à ce que les politiques économiques de l'après-guerre s'attaquent aux inégalités de genre existantes et favorisent la résilience à long terme.»

Note explicative

Cet amendement souligne que les infrastructures de garde des enfants et les politiques de flexibilité du travail sont essentielles à la participation économique des femmes dans la période de relance de l'après-guerre. L'intégration de ces infrastructures et de ces politiques dans les plans de relance nationaux permet une économie plus résiliente et plus inclusive.

Déposé par:

KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2024 - Commission permanente de novembre (Luxembourg)

